



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

du Samedi 6 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mars à dix heures, le Conseil Municipal dument convoqué le deux mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CERE-LA-RONDE sous la Présidence de Monsieur DUVIVIER Jacques, Maire.

Étaient présents :

Jacques DUVIVIER, Ludovic HARDOUIN, Patrick BACH, Philippe CAUBEL, Pascal JOULLAN, Céline CEFBER MANDARD, Monique ALLAB

Étaient absents avec pouvoir : Amaury de LOUVENCOURT pouvoir à Philippe CAUBEL, Elodie JOUVEAU pouvoir à Céline CEFBER MANDARD Hubert DE VILLEMAREST pouvoir à Jacques DUVIVIER

Patrick Bach a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de conseil du 20 Février 2021
2. Emprunt pour l'aménagement du centre bourg
3. Questions diverses

✓ **1 - Approbation compte rendu du 20 Février 2021**

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 Février 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

✓ **2 - Emprunt pour l'aménagement du centre bourg**

M le Maire donne la parole à M Caubel en charge de l'opération qui présente 3 offres de contrat de prêt d'un montant de 1 000 000€ afin de pouvoir financer l'opération 153 intitulée **Aménagement du centre bourg.**

Après avoir pris connaissance des 3 contrats PRÊT proposés par le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de retenir le contrat prêt à échéance choisie établi par le CREDIT AGRICOLE ainsi que les conditions générales suivantes :

Article 1^{er}

Pour financer **l'aménagement du centre bourg**, la commune de Céré-la-Ronde contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt à taux d'intérêt fixe de 0,74 % d'un montant de 1 000 000.00 € dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans (240 mois).

Les frais de dossier s'élèvent à 0,15% soit 1 500 €.

Article 2

M. Jacques DUVIVIER en sa qualité de Maire, signataire du contrat est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3

La commune de Céré-la-Ronde décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

✓ 3 - Questions diverses

- Monsieur Ludovic Hardouin, 1^{er} adjoint, demande à ce que la prochaine réunion de conseil municipal examine la demande de subvention exceptionnelle de 10 000€ présentée par l'association Céré Attitude.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance a été clôturée à

Maire	Jacques DUVIVIER	
1 ^{er} Adjoint	Ludovic HARDOUIN	
2 ^e Adjoint	Patrick BACH	
3 ^e Adjoint	Philippe CAUBEL	
Conseillère	Elodie JOUVEAU	
Conseillère	Céline CEFBER-MANDARD	
Conseillère	Monique ALLAB	
Conseiller	Pascal JOULLAN	
Conseiller	Hubert DE VILMAREST	

Conseiller	Amaury DE LOUVENCOURT	
------------	------------------------------	--